



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Réunion du 23 septembre 2019 à 19h**  
**Salle multi (local 2042-1)**

*S.V.P. aviser le secrétaire  
si vous prévoyez être  
absent(e). Merci!*

**ORDRE DU JOUR**

**Mot de bienvenue**

1. Procédures statutaires :
  - 1.1 Prise de présence et vérification du quorum (art. 61);
  - 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire (art. 69);
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour;
  - 1.4 Adoption du procès-verbal du 10 juin 2019;
  - 1.5 Suivi au procès-verbal du 10 juin 2019;
  - 1.6 Rappel des fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (art. 64);
  - 1.7 Règles de régie interne (art. 67);
  - 1.8 Élections :
    - 1.8.1 à la présidence (art. 56 et 58);
    - 1.8.2 à la vice-présidence (art. 60);
    - 1.8.3 de membres de la communauté (art. 42);
  - 1.9 Conflits d'intérêt (art. 70);
  - 1.10 Parole du public (15 minutes).
2. Pour adoption :
  - 2.1
3. Pour approbation :
  - 3.1 Sorties éducatives et bris horaires (art. 87).
4. Pour consultation :
  - 4.1 Plan de travail et calendrier des rencontres.
5. Pour information :
  - 5.1 Formation pour les membres du conseil d'établissement;
  - 5.2 Plan d'action annuel (art. 96.15)
6. Affaires nouvelles :
  - 6.1 Nouvelles de l'école;
  - 6.2 Nouvelles de la présidence;
  - 6.3 Nouvelle du comité de parents CSRS;
  - 6.4 Nouvelles du comité de parents PÉI;
  - 6.5 Nouvelles de la fondation;
  - 6.6 Nouvelles de la communauté;
  - 6.7 Nouvelles du commissaire.
7. Correspondance
8. Varia :
  - 8.1
  - 8.2
  - 8.3
9. Levée de l'assemblée.